François par la grace de Dieu, Empereur des Romains

toujours Auguste, Roy de Germanie et de Jerusalem, Duc de Lorraine et de Bar, Grand Duc de Toscane, Marchis, Duc de Calabre, de Gueldres, de Monferrat et de Teschen en Silesie, Prince Souverain d'Arches et Charleville, Marquis de Pontamousson et de Nomeny, Comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, Saarwerden, Salm, Falckenstein &c.a à tous ceux qui ces presentes verront, Salut, Sçavoir faisons que nous ayons des bonnes et louables qualités de notre Cher et bien aimé le Chevalier Jerome O'Kelly, Colonel au bonnement de notre Ville de Pistoye et Territoire de Brossette, de même que de sa vigilance, bonne conduite, zèle et affection à notre Service, nous voulant lui faire connoitre les effets de notre grace, et lui témoigner la satisfaction que nous ressentons des utiles et agréables services qu'il nous a rendus jusqu'à présent dans les différents Employes Militaires dont il a été pourvu, Nous avons resolu et le faisons passer du bonnement de Brossette à celui de notre bonne Ville de Pistoye; A ces Causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvans, Nous avons le dit Chevalier Jerome O'Kelly, nommé, declaré, ordonné et établi, nommons, declarons, ordonnons et établissons par ces presentes Gouverneur Civil et Militaire de notre bonne Ville de Pistoye, le Commandement et la Forteresse restans au Général MacMahon sa vie naturelle durante, pour en icelle être reçu au dit bonnement, Notre Volonté étant que le dit Chevalier O'Kelly jouisse quant au Civil des honneurs, Authorité, Prerogatives, Fonctions, Pensions, Wages et Emoluments dont ont joui les Commissaires de Pistoye, et aux charges que les dites Commissaires ont supporté jusqu'à présent; et jouisse quant au Militaire, des honneurs, authorité, prerogatives, preeminences, Franchises, Libertés, droits, pouvoirs et facultés dont jouissent les autres bonnements Militaires de notre Etats; Si Donnons en Mandement à nos très Chers et Feaux les Président, Conseillers, et gens tenans notre Conseil d'Etat et de Regence, autres et nos Conseils, Président de nos Finances, Barons, bonnements, Colonels, Chefs et Conducteurs de nos Gens de Guerre, et à tous nos Officiers tant Civils que Militaires, Justiciers, Hommes et Sujets qu'il appartiendra, qu'appelé que le dit Chevalier O'Kelly, aura prêté le Serment au cas requis par et chacun d'eux en droit soy et à son Egard, ayant à le reconnoitre et faire reconnoitre en la dite qualité et Gouvernement Civil et Militaire de Pistoye, le faisons, souffrons, et laissons jouir et user pleinement et paisiblement de la dite Charge, et le faisons obéir et entendre de tous ceux qu'il appartiendra en choses concernant la dite Charge et notre Service: Car ainsy nous plait, En foy de quoy Nous avons aux presentes signées de notre main et Contresignées par l'un de nos Conseillers et Secretaires fait mettre et appendre notre grand Sceel Impérial. Donné à Vienne en Autriche le quinze Juin Mil Sept Cent quarante neuf. L.

Charge
de Gouverneur Civil et
Militaire de Pistoye
pour
le Chevalier Jerome O'Kelly.

V. C. B. de Reichenberg

Ledit Lettenten d'autre Part ayant été vûe, Lûe et Examinée à l'audience de Jeudi Tenue à Vienne Ce jourd'huy douze Juillet mil sept Cent quarante neuf, ont été Scellée à l'Instant et les droits Reglés suivant qu'il en est mention en la quittance qui sera delivrée avec les Presentes; Ce que le Soussigné premier Officier de la Chancellerie Intime de Sa Majesté Imperiale Certifie; au dit Vienne les jour et an avant dits. Golin

Governatore di Gorizia e Contea di Mitterburg
e di Cav. Jordanus di Rosty
li 15 Giugno 1759

Governatore di Fiume

Sa Maestà Imperiale

Regia Camera